



## SECOND PONT / PATRON DE PECHE

- **Second pont / Patron de pêche :**

Le Patron de pêche exerce des fonctions de direction et de commandement sur nos navires qui partent pour des voyages de longue durée.

### **Qualités requises :**

L'officier passerelle se retrouve dans un environnement naturel incertain et en situation de complète autonomie. Nous recherchons un officier passerelle qui sera capable de déterminer et commander les manœuvres de déplacement du navire et coordonner les opérations de pêche selon les objectifs d'exploitation.

Vous êtes capable de :

- Coordonner l'activité de l'équipage (pêche, quarts, ...)
- Assurer la sécurité de l'embarcation (contrôle des équipements, identification des risques d'avarie, ...)
- Planifier les opérations de maintenance du navire et de ses équipements (chambre froide, filets, ...)
- Surveiller le débarquement du poisson par l'équipage
- Transmettre les autorisations de navigation aux autorités portuaires et aux autres navires
- Renseigner les documents de bord
- Suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes
- Effectuer la gestion administrative et comptable (déclarations douanières de transport de cargaison, pièces comptables, ...) liée à l'exploitation d'un navire de pêche
- Former le personnel aux évolutions techniques et réglementaires ...

Il doit posséder des qualités techniques et humaines, une solide expérience de la mer et du commandement.

**Diplôme requis :**

Brevet de patron de pêche

**Expérience requise :**

Un minimum de 5 ans d'expérience dans la fonction de patron de pêche (relevé de navigation à l'appui).

**Salaire :**

Les navigants sont rémunérés à la part en fonction de la pêche.